

---

## Contenu

---

ARTICLE 1 Pour le 1er Mai à Paris, les manifestants dénoncent «une guerre aux chômeurs» .....	2
ARTICLE 2 La France vue d'en haut .....	6
Le prisme des médias .....	7
Ce décalage a des causes sociologiques.....	8
ARTICLE 3 Protection sociale et négociation collective devant le Conseil des ministres .....	9
Les modalités de la négociation collective bientôt fixées.....	10
ARTICLE 3BIS Complément sur la Négociation collective et protection sociale complémentaire dans la fonction publique .....	10
ARTICLE 4 Jurisprudence S :.....	12
Sanction pour absences injustifiées d'un agent de Refus justifié d'inscrire cet agent au tableau d'avancement au grade supérieur.....	12

---

---

## **ARTICLE 1 Pour le 1er Mai à Paris, les manifestants dénoncent «une guerre aux chômeurs»**

---

Site Mediapart : 1 mai 2021

De retour après l'éclipse de 2020, les cortèges syndicaux de la journée des travailleurs ont rassemblé plus de 100 000 personnes en France. La réforme de l'assurance-chômage, qui va pénaliser près de deux millions de demandeurs d'emploi, était dans toutes les têtes.

Un retour aux traditions, en quelque sorte. Après un 1er Mai 2020 sans manifestations pour cause de confinement, le millésime 2021 de la journée internationale des travailleurs a vu environ 300 défilés organisés partout en France. La CGT a comptabilisé 150 000 manifestants à travers le pays.

Le ministère de l'intérieur, de son côté, en a dénombré plus de 106 000, dont 17 000 à Paris. En 2019, l'Intérieur avait comptabilisé 164 000 manifestants, et les syndicats 310 000 personnes. Mais, comme en 2019 et en 2018, certains de ces cortèges, dont celui de Paris, ont été entravés pendant de longues heures par l'action des forces de l'ordre.

La CGT, Force ouvrière, la FSU et Solidaires avaient appelé à faire du 1<sup>er</sup> Mai une « journée de mobilisation et de manifestations », « pour l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale, les libertés et la paix dans le monde ». Les syndicats ont été entendus. À Marseille, Rennes, Saint-Étienne, Lille ou Lyon, plusieurs milliers de personnes ont défilé. Dans cette dernière ville, un bref affrontement a éclaté en début de manifestation entre un petit « black bloc » et des policiers. À Nantes, la préfecture a compté 3 750 personnes manifestant, mais les heurts ont été plus sérieux, attribués par les forces de l'ordre à la présence d'« une centaine de personnes de l'ultragauche ».

À Paris, le secrétaire général de la CGT Philippe Martinez, masque « culture en danger » sur le nez, a expliqué que la mobilisation avait pour but d'« éviter que le mois de mai et les mois qui suivent soient à l'identique de ce qu'on a connu avant le confinement, c'est-à-dire des restructurations, beaucoup d'argent pour ceux qui en ont beaucoup et encore moins pour ceux qui n'en ont pas. »

« Quand les syndicalistes sont ensemble, c'est toujours mieux pour le monde du travail, a-t-il insisté. On est tous d'accord pour augmenter les salaires des travailleurs de la première et de la deuxième ligne, et pour s'opposer à la réforme de l'assurance-chômage. »

Cette réforme, maintenue par le gouvernement malgré un premier rejet partiel par le Conseil d'État, et qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, était en effet dans toutes les bouches, des responsables syndicaux comme des manifestants.

La réforme, qui va faire perdre des droits à près de deux millions de demandeurs d'emploi et qui cible particulièrement les plus précaires d'entre eux, est en passe de devenir un symbole, alors que l'économie est déjà touchée par la crise sanitaire et que les acteurs du monde social s'attendent à une explosion des pertes d'emploi au moment où s'arrêteront les aides aux entreprises, au premier rang desquelles le chômage partiel.

« On va faire en sorte que cette réforme ne s'applique pas, et on veut s'assurer que la réforme des retraites ne reviendra pas sur la table », a déclaré dans le carré officiel en tête de cortège le secrétaire général de FO Yves Veyrier. Il a confié espérer « que le "quoi qu'il en coûte" présidentiel ne soit pas un "quoi qu'il en coûte" pour les salariés ».

« Comment, alors qu'on a encore des centaines de milliers de personnes qui vont se retrouver au chômage, peut-on baisser les droits des demandeurs d'emploi ? », s'est emporté Simon Duteil, co-porte-parole de Solidaires. « Être là ensemble, se retrouver, c'est important, a-t-il insisté. On déconfiner les colères, les luttes qui s'expriment un peu partout sans encore s'allier les unes aux autres. »

À Paris, la mobilisation a démarré pour certains vers midi au théâtre de l'Odéon, occupé depuis le 4 mars par des intermittents du spectacle et des représentants de multiples professions précarisées par les confinements à répétition. Le théâtre est encadré par deux immenses banderoles. La première clame « Guerre au chômage, pas aux chômeurs » pour demander le retrait de la réforme de l'assurance-chômage et la seconde dénonce « le gang des profiteurs » : Françoise Meyers-Bettencourt (L'Oréal), Patrick Drahi (Altice), François Pinault (Kering) et Bernard Arnault (LVMH), dont les fortunes estimées ont crû de 7 à 62 milliards d'euros, selon les cas, depuis le début de la crise sanitaire.

Céline, habitante de Montreuil, est partie intégrante du mouvement d'occupation du théâtre depuis près de deux mois. « *On m'accuse de ne pas trouver de travail* », regrette la pancarte de celle qui est une des chevilles ouvrières du lien entre les revendications des intermittents du spectacle et celles des demandeurs d'emploi : « *Je suis une intermittente du tourisme. J'ai fait 15 ans de contrats courts dans la même boîte. J'accompagnais des voyages à l'étranger. Les frontières ont fermé en mars dernier et c'était fini. Ma boîte a coulé, j'ai été virée* », raconte-t-elle.

Depuis, elle n'a trouvé que des petits boulots cet été. Elle est en fin de droits et bénéficie pour l'instant du maintien par le gouvernement, mois après mois, des allocations pour ceux qui devraient déjà ne plus les toucher. Cette mesure exceptionnelle est prévue pour s'arrêter fin juin. « *Je n'ai plus qu'à me reconverter et apprendre un nouveau boulot, mais je n'ai aucune aide pour ça* », constate Céline, en démarrant le petit cortège de 200 personnes qui s'en va rejoindre la place de la République.

Là aussi, les thèmes du travail et du chômage dominent, au centre des slogans claquant sur les pancartes faites maison – « *Vous suerez notre chômage pour saler vos profits* » – ou sur la bande-dessinée réalisée par la coordination Intermittents et précaires du Limousin pour défendre l'assurance-chômage, affichée et distribuée au début du parcours vers la place de la Nation.

« *Comment ne pas être dans la rue aujourd'hui alors que se prépare une réforme extrêmement dangereuse pour tous les chômeurs, qui vient encore affaiblir les droits des travailleurs ? Elle est emblématique d'une vision du monde du travail que nous rejetons complètement* », affirme une représentante du collectif Art en gouine, pancarte violette « *May the goudou be with you* » à la main.

Xavier, maître d'hôtel de l'événementiel, a revêtu son costume professionnel pour l'occasion, bien qu'il n'ait pas travaillé depuis mars 2020. « *On est en train de crever de faim ! La plupart d'entre nous n'a pas touché un sou depuis plus d'un an car contrairement aux autres professions, nous ne touchons aucune aide et les*

*contrats courts que nous enchaînions ne nous ont pas ouvert beaucoup de droits au chômage, détaille-t-il. On nous propose de basculer au RSA ou bien de remplir des dossiers de surendettement. Beaucoup ont déjà raccroché. » Lui touche le RSA depuis un an et a revendu sa voiture.*

*« Nous plaisons aux membres du gouvernement quand nous leur servons des macarons pour leurs réceptions, mais depuis mars dernier, ils nous ont oubliés, ils ne comprennent pas quelle est notre situation. C'est indécent, on se sent humiliés », insiste-t-il.*

Annie, retraitée de l'éducation, et Josée, ancienne fleuriste, sont venues sous les couleurs du groupe On arrête toutes, qui porte par exemple le mouvement de grève féministe du 8 mars. « Les dégâts de la crise vont avant tout toucher les femmes, qui sont les plus exposées et les plus précaires dans le monde du travail, craignent-elles. Les "premières de corvée" ont besoin d'une revalorisation salariale et d'une reconnaissance de la société. » Elles s'inquiètent aussi du recul de l'accès à l'IVG partout en France, du fait des coupes budgétaires visant l'hôpital public

Plusieurs collectifs de travailleurs sans papiers portent aussi leurs revendications. Certains sont rassemblés derrière une immense banderole bleu-blanc-rouge avec des portraits de Bary Keita, ce Malien de 28 ans mort après une chute de 5 mètres sur un chantier de BTP, le 18 avril. Plus loin, la vingtaine de travailleurs noirs rassemblés sous l'égide de la CGT des Yvelines, alignés, chasuble rouge sur le dos, impressionnent. « *Travailleurs sans papiers cotisent à la Sécu* », brandit l'un d'eux.

Ces manifestants se sont élancés peu après 14 heures. Mais ils se sont arrêtés dès 15 heures, après n'avoir parcouru qu'un petit tiers du parcours, au niveau du métro Saint-Ambroise. S'ensuivront deux heures d'allers et retours, et surtout de piétinement sur place pour des milliers de personnes, parfois touchées par de massifs nuages de gaz lacrymogène et entendant les explosions des grenades de désencerclement assez proches.

« Un avant-cortège composé d'éléments radicaux a bloqué la progression du reste du cortège. Les forces de l'ordre sont intervenues pour faire en sorte que la manifestation intersyndicale parisienne avance jusqu'à la place de la Nation », [a assuré](#) la préfecture de police.

Selon nos constatations, ce récit ne correspond pas tout à fait à ce qu'il s'est passé en tête de cortège. Dès le départ, l'avant de la manifestation a été encadré de très près par des gendarmes, qui marchaient à reculons et enserrait le parcours sur les côtés. Ce sont eux qui ont imprimé le rythme de progression du cortège. Tantôt très rapide, tantôt en pause de longues minutes, sans explications.

La tension est montée peu à peu, déclenchant des huées, puis quelques lancers de projectiles des manifestants les plus remontés, placés devant le carré officiel des syndicats. Très vite, des charges massives de policiers ont scindé le cortège en plusieurs morceaux. Semblant parfois justifiées par des tentatives d'arrestation de quelques manifestants, ces charges n'ont pas toujours répondu à des objectifs évidents, loin de là, rappelant la stratégie qui avait prévalu le 12 décembre dernier, lors de la manifestation contre la loi Sécurité globale.

La vitrine d'une agence de la Société générale a été brisée, les vitres d'un ariabus ont été détruites et un petit feu a été entretenu sur la chaussée par un groupe de manifestants.

Selon l'AFP, un policier blessé a été évacué par les pompiers. Et un homme a été blessé à la tête par les policiers, hurlant sa rage pendant qu'il était évacué par les « *street medics* », avant d'être pris en charge par les pompiers. Le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a annoncé 34 interpellations vers 17 heures.

Pendant ces affrontements, une militante plus aguerrie explique à deux novices, interloquées, « *la stratégie de la tension* » menée par les forces de l'ordre, « *stratégie politique pour contrôler le flux des manifestants* ». Les deux jeunes femmes, Marie et Allison, sont l'une factrices et l'autre employée dans la culture en Île-de-France. Elles ne sont pas des habituées des manifestations syndicales mais ont tenu à être présentes.

*« Le 1<sup>er</sup> Mai est un symbole en France et nous sommes là pour montrer que c'est important, après plus d'un an sans être trop sorties, expliquent-elles. Nous voulons aussi dire tout le mal que nous pensons des lois qui attaquent nos libertés, et soutenir, nous qui avons la chance d'avoir encore un salaire, tous ceux qui galèrent, qui ont été licenciés et qui sont au chômage. »*

« Il y a beaucoup de monde, de la mixité, du métissage. Ça fait du bien de voir que tous ces gens sont aussi motivés que nous, déclare Pablo, animateur d'une vingtaine d'année venu avec ses parents, habitués des manifestations. Sortir dans la rue après ces mois de confinement, c'est bien, même rien que pour soi. »

Sa mère, Nathalie, évalue la foule avec l'œil d'une experte : « L'ambiance est plutôt à la colère, on n'a pas des gens qui veulent seulement danser ensemble, c'est très politisé. On sent l'opposition aux réformes en cours et aux décisions qui grignotent notre liberté », comme la loi Sécurité globale, adoptée définitivement le 15 avril.

Ce n'est que vers 17 heures que le défilé parisien a pu reprendre. Moins d'une heure plus tard, le cortège atteignait la place de la Nation sans autres incidents avec les policiers. (...)

## ARTICLE 2 La France vue d'en haut

Points de vue 27 avril 2021 de Michael MAURIN directeur de l'observatoire des inégalités.

Le décalage est immense entre la façon dont vit la majorité des Français et la manière dont ils sont « vus d'en haut » par une grande partie de la presse, des partis politiques et plus largement des cadres supérieurs. Essayons de comprendre les fondements de cet écart. Le point de vue de Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités.



Avec 4 000 euros de revenus nets d'impôts par mois, une personne seule est loin d'appartenir aux « classes moyennes » : 95 % de la population vit avec moins que cela. Disposer d'un diplôme supérieur à bac + 2 n'est pas non plus donné à tout le monde : 80 % de la population française n'a pas ce niveau. Le décalage est immense entre la façon dont vit la majorité des Français et la manière dont ils sont « vus d'en haut » par une grande partie de la presse, des partis politiques et, plus largement, des cadres supérieurs. Face à la montée du mécontentement des catégories populaires, les discours fleurissent sur « l'égalité des chances », la lutte contre les discriminations et le racisme, ou sur la diversité. Mais les actes ne suivent pas.

Le mouvement des « gilets jaunes », après bien d'autres, a illustré jusqu'à la caricature cette situation. Il a mis en évidence le fossé qui existe entre les classes populaires et moyennes et les couches favorisées. La hausse de la fiscalité des carburants n'est que la goutte qui a fait déborder un vase déjà bien rempli. Le décalage, l'incompréhension même, ont été palpables, par exemple sur les plateaux de télévision où l'on a vu arriver des personnes qui n'y figuraient jamais.

Constater ce décalage entre les politiques publiques mises en œuvre et les besoins sociaux réels ne suffit pas. Il faut chercher à en déterminer les raisons. L'existence d'une distance toujours plus grande entre les partis politiques et leurs électeurs n'a rien de nouveau : 80 % des Français estiment que les responsables politiques ne se préoccupent pas de ce que pensent les gens comme eux, pourcentage qui n'a pas varié depuis dix ans.

Ce décalage résulte d'une faible implantation de ces partis parmi les couches populaires et moyennes. Ils fonctionnent désormais surtout comme des clubs intellectuels ancrés dans les grandes villes, recrutant surtout dans les milieux aisés ou diplômés, se réunissant chaque année dans une « université d'été » où l'on repense le monde. Les deux grands partis de gauche des années 1980 (PS et PC) ont été réduits en miettes électorales faute de comprendre ce qui se passait dans notre pays, d'analyser les transformations de fond de la société.

L'implantation politique ne tombe pas du ciel. L'individualisme de nos sociétés n'est pas le seul responsable du déclin du militantisme. Sinon, le monde associatif ne serait pas aussi dynamique, de même que les nouveaux mouvements sociaux. Les programmes des partis correspondent mal aux attentes de la population. La démocratie se trouve enfermée dans un cercle vicieux : le déficit d'implantation nourrit le décalage des discours, lequel l'alimente en retour...

Cette explication, souvent évoquée, est pourtant encore incomplète. Faire un carton sur les partis politiques est une manière d'éviter une analyse qui révélerait des facteurs plus profonds. Les militants de tous bords ont d'ailleurs le mérite de partager une vision collective de l'avenir du pays, contrairement aux forcenés qui s'écharpent sur les réseaux sociaux. Les dirigeants des partis sont loin d'être les seuls à se méprendre. Le décalage de la France vue d'en haut a bien d'autres racines. Elles sont nombreuses.

Intellectuelles, d'abord. Depuis quelques années, de nombreux travaux de recherche sont venus rafraîchir notre connaissance de la société. Mais jusqu'au milieu des années 1990, toute une partie de la sociologie, très relayée médiatiquement, imaginait une vaste société moyenne, où l'individu rationnel s'affranchissait de ses attaches sociales, dans une société individualisée, sans hiérarchie. Il n'était plus besoin de poser la question sociale. Le libéralisme a dominé la scène intellectuelle économique, mais aussi l'analyse de notre société.

Cette analyse a nourri le discours des élites sur la « responsabilisation » des individus.

De l'école à l'emploi, cancre et chômeurs seraient les seuls responsables de leur sort, il faudrait les inciter à réussir. Sous-entendu : la collectivité a fait ce qu'elle devait, c'est désormais à chacun de se prendre en charge.

Ce sont les restes de ce qu'on l'on a qualifié de « social libéralisme » à la fin des années 1990, qui alimentent aujourd'hui la pensée de la majorité actuelle, avec vingt ans de retard. Vive le « *premier de cordée* » ! Au jeune en difficulté, on suggère de « *traverser la rue* ». Au pauvre qui réclame, on fait remarquer que pour lui, « *on dépense un pognon de dingue* ». Tout ceci n'est qu'une façon habile de théoriser l'impuissance des responsables politiques et économiques à trouver les recettes d'une croissance durable de l'emploi.

## LE PRISME DES MEDIAS

Si ce décalage a pris autant d'ampleur, c'est aussi que la France vue d'en haut est celle dans laquelle vivent un grand nombre de journalistes, eux-mêmes diplômés et majoritairement parisiens. Passée à travers le prisme de ce microcosme, la société française n'est qu'un pâle reflet d'elle-même. Les médias fonctionnent au fond comme une caisse de résonance qui amplifie les dernières idées à la mode qui se diffusent de clubs intellectuels en colloques ou par le biais de tribunes dans les journaux. Tout ceci est démultiplié par les réseaux sociaux et surtout par la croyance qu'ont les journalistes que ces réseaux représentent « l'opinion publique » en modèle réduit.

L'argent joue un rôle dans ce processus : les grandes entreprises disposent de moyens colossaux de diffusion de l'information et elles savent jouer les influenceuses. Mais l'utilisation des médias n'est pas l'apanage des puissants. Des groupes beaucoup moins dominants du point de vue financier disposent de

relais parce qu'ils savent manier le langage de la communication, se mettent en scène et mobilisent d'autres ressources (réseaux sociaux, experts scientifiques, journalistes, publicités, etc.).

La parole qui occupe le terrain par le biais des grands médias est celle de personnes qui savent s'exprimer et savent comment y être représentées. Une France polarisée occupe le paysage, où ceux que l'on entend ne représentent que ceux qui ont les moyens financiers ou intellectuels de se faire entendre. Les intérêts des entreprises du CAC 40 ou des agrégés de lettres sont beaucoup plus écoutés que ceux de l'artisan maçon, du travailleur immigré, des mères de famille monoparentale ou de l'enseignant en lycée professionnel...

### CE DECALAGE A DES CAUSES SOCIOLOGIQUES.

Faire société perd son sens quand le niveau de vie d'une minorité de grands patrons ou de stars équivaut à plusieurs siècles de smic par an, alors que des millions de personnes n'arrivent même pas à atteindre le minimum salarial.

Mais les inégalités n'opposent pas seulement, d'un côté, une élite des revenus et, de l'autre, le reste de la société. Des couches favorisées du point de vue économique mais aussi culturel (le niveau de diplôme) s'isolent du reste de la société. Des catégories au sein desquelles on retrouve des cadres du privé comme du public. Le slogan « tous unis contre les 1 % les plus riches », si souvent mis en avant par la gauche cache, de plus en plus mal les privilèges de classes favorisées dont le niveau de vie est beaucoup moins élevé. Qui sait, par exemple qu'en France 80 % de la population vit avec moins de 2 600 euros mensuels pour une personne seule ? Bourgeoisies économiques et intellectuelles ne supportent pas de se voir qualifier comme telles, surtout quand elles votent à gauche.

Cette situation débouche sur des tensions sociales de plus en plus vives. Pourtant, derrière le brouhaha des discours polarisés, persiste une communauté de valeurs très forte autour de la devise de la République « Liberté, Égalité, Fraternité ». La plus grande part des habitants n'attendent pas de « révolution », de bouleversement radical du système politique, économique et social dans lequel ils vivent. C'est pour cela que la gauche radicale n'arrive pas à rassembler. Pour l'immense majorité par exemple, « l'anticapitalisme » est un concept incompréhensible, comme un grand nombre de formules, parmi lesquelles on peut ranger le revenu « universel » .

L'ordre et l'autorité ont le vent en poupe, notamment auprès de populations fragilisées : quoi de plus normal que de revendiquer des protections après quarante années de montée de la précarité au quotidien ? Mais la mise en œuvre d'un ordre sécuritaire qui consiste à matraquer de plus en plus fort les manifestants et à contrôler de manière aveugle les jeunes – surtout noirs et arabes – des cités ne règle rien du tout. Au contraire, cela ne fait qu'attiser les tensions.

Ce besoin de sécurité s'applique aussi dans l'emploi, dans les parcours scolaires, face à la santé : c'est d'abord l'insécurité sociale qui frappe les milieux populaires... La revendication de règles du jeu mieux fixées n'empêche pas de vouloir des changements concrets, davantage de respect et d'égalité.

C'est peut-être de la jeunesse populaire fragilisée par le chômage, souvent déclassée, que viendront demain des changements. Ballotée de stages en périodes de chômage ou en petit boulots mal payés, elle est fatiguée

d'un monde qui ne lui donne même pas droit à un minimum social. Elle pourrait demain s'emparer des discours individualistes et les retourner à son profit, comme le disent bien certains de ses représentants, qu'elle écoute bien plus que les clubs de pensée parisiens . « *J'avance, je ne laisserai personne me freiner. Je vais tout tenter au risque de me tromper. Quand on n'a rien dans les poches. On s'en fout, on s'accroche. Pas le temps de pioncer, j'ai besoin de foncer, j'ai besoin de foncer* », chante par exemple Isley (Accélère, feat. Orelsan, 2019). Une douce musique qui pourrait finir par donner des idées. Pour le meilleur, comme pour le pire, si on continue à ne pas l'écouter.

### **ARTICLE 3**                      **Protection sociale et négociation collective devant le Conseil des ministres**

Publié le 29/04/2021 • Par La Gazette • dans : France, Toute l'actu RH



Le projet de loi ratifiant les ordonnances relatives à la protection sociale complémentaire et à la négociation collective a été présenté mercredi 28 avril par Amélie de Montchalin en Conseil des ministres.

Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a présenté en Conseil des ministres, mercredi 28 avril, le projet de loi ratifiant l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire des agents publics ainsi que celle organisant les négociations et accords collectifs. Les deux textes, parus au Journal officiel du 18 février, étaient entrés en vigueur dès le lendemain de cette publication.

Pour rappel, l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire instaure l'obligation de participation des employeurs publics à hauteur d'au moins 50 % de la complémentaire santé des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Cette obligation de prise en charge s'étalera sur un calendrier déjà connu : dès 2024 à l'État, et au plus tard en 2026 pour la fonction publique territoriale et l'hospitalière.

Le texte instaure également, et seulement pour le versant territorial, une participation d'au moins 20% des employeurs à la complémentaire prévoyance. Cette dernière disposition devra être mise en place dès 2024.

Un groupe de travail s'est tenu en début de semaine pour amorcer les négociations pour la fonction publique d'État.

S'agissant de la territoriale, une réunion portant sur un accord de méthode entre la coordination des employeurs et les organisations syndicales pourrait également avoir lieu dans les prochains mois, selon nos informations. Les syndicats souhaitent notamment voir inscrit, pour le volet prévoyance, la garantie de versement des pensions de retraites dans les cas de départs anticipés pour invalidité.

## LES MODALITES DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE BIENTOT FIXEES

Autre texte majeur contenu dans le projet de loi présenté lors de ce Conseil des ministres, l'ordonnance portant sur les négociations et accords collectifs qui prévoit notamment une obligation de négociation des plans d'action sur d'égalité professionnelle femmes-hommes.

« L'ordonnance relative à la négociation et aux accords collectifs promeut un dialogue social de qualité et de proximité en élargissant de manière significative les domaines ouverts à la négociation pour y inclure notamment l'apprentissage et la qualité de vie au travail », peut-on lire dans le compte rendu de la séance.

Une ordonnance qui doit-être complétée par décret prochainement. Le Conseil commun de la fonction publique qui se tiendra le 6 mai doit notamment examiner un projet de décret portant sur les modalités d'application de la négociation collective dans la fonction publique.

## **ARTICLE 3BIS Complément sur la Négociation collective et protection sociale complémentaire dans la fonction publique**

Rédigé par ID CiTé le 29/04/2021

L'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs élargit les domaines ouverts à la négociation pour y inclure notamment l'apprentissage et la qualité de vie au travail. Elle permet de conférer une portée normative aux accords collectifs afin de contribuer à leur développement et impose une obligation de négociation des plans d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'ordonnance s'applique depuis le lendemain de sa publication, à l'exception des dispositions relatives à la modification, à la révision et à la suspension des accords collectifs qui entreront en vigueur après la publication d'un décret en Conseil d'État qui interviendra prochainement.

L'ensemble des acteurs locaux peuvent donc se saisir dès maintenant des nouveaux outils et domaines ouverts à la négociation, sans attendre la conclusion d'accords au niveau national.

-----

**L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire: les**

employeurs publics seront tenus, comme dans le secteur privé, de financer au moins 50 % de leur complémentaire santé.

Cette obligation de prise en charge à 50 % s'appliquera progressivement, dès 2024 à l'État, à mesure que les contrats collectifs arriveront à échéance, et au plus tard en 2026 à tous les employeurs publics des trois versants de la fonction publique.

Elle concernera tous les agents publics, sans distinction de statut. La transition vers le régime cible s'engagera dès 2022 pour les agents de l'État, avec une prise en charge forfaitaire (de l'ordre de 15 €) du coût de leur complémentaire santé.

Cette ordonnance permet également une participation de l'employeur à des contrats de prévoyance couvrant les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. Elle fixe, pour les employeurs publics territoriaux et à leur demande, une participation obligatoire à ces contrats à hauteur de 20 % dès 2025. Les employeurs publics territoriaux définiront leur participation aux contrats de prévoyance dans les conditions prévues par l'ordonnance.

**REFERENCES :** Conseil des Ministres >> [Communiqué complet](#)

---

## ARTICLE 4 Jurisprudence S :

---

### SANCTION POUR ABSENCES INJUSTIFIEES D'UN AGENT DE REFUS JUSTIFIE D'INSCRIRE CET AGENT AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE SUPERIEUR

---

Rédigé par ID CiTé le 28/04/2021

Aux termes de l'article 79 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dans sa version en vigueur à la date des décisions contestées : " L'avancement de grade a lieu de façon continue d'un grade au grade immédiatement supérieur. Il peut être dérogé à cette règle dans les cas où l'avancement est subordonné à une sélection professionnelle. / Il a lieu suivant l'une ou plusieurs des modalités ci-après : / 1° Soit au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après avis de la commission administrative paritaire, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents ; (...) ". L'article 80 de cette même loi dispose que " Le tableau annuel d'avancement mentionné au 1° et au 2° de l'article 79 est arrêté par l'autorité territoriale dans les conditions fixées par chaque statut particulier. (...) ".

En outre, aux termes de l'article 13 du décret du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux : " Peuvent être nommés agent de maîtrise principal au choix, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, en application du 1° de l'article 79 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, les agents de maîtrise qui justifient d'un an d'ancienneté dans le 4e échelon et de quatre ans de services effectifs en qualité d'agent de maîtrise. ".

D'autre part, en vertu de l'article 8 du décret du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, le tableau d'avancement mentionné à l'article 79 de la loi du 26 janvier 1984 est établi au regard de la valeur professionnelle des agents, appréciée, notamment, en fonction des comptes rendus d'entretiens professionnels ou, pour la période antérieure à la mise en place de l'entretien professionnel, des notations, et des propositions motivées formulées par le chef de service.

En l'espèce, le refus du 13 octobre 2017 du maire d'inscrire M. C... sur le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fondé sur le comportement de l'agent qui s'est absenté de son lieu de travail à deux reprises sans autorisation. Le requérant ne conteste pas les absences répétées qui lui sont reprochées.

Par les pièces qu'il produit, un certificat d'hospitalisation en urgence de son père postérieur aux deux absences injustifiées et l'attestation de scolarité de sa fille, M. C... n'établit pas qu'il se serait absenté pour régler par téléphone des affaires familiales urgentes alors, d'ailleurs, que sa présence a été constatée dans un commerce de la ville.

Comme les premiers juges l'ont retenu à bon droit, alors même qu'elle a été prise en raison de l'appréciation portée par le maire sur le comportement de M. C..., la décision contestée ne peut être regardée comme constituant une mesure à caractère disciplinaire qui aurait dû être précédée de la communication de son dossier à l'intéressé ou de la consultation du conseil de discipline.

Si les dispositions citées ci-dessus donnent vocation aux agents, lorsque leur avancement est opéré au choix, à figurer sur le tableau d'avancement dès lors qu'ils remplissent les conditions exigées par leur statut, elles ne leur confèrent aucun droit à l'inscription sur ledit tableau. Il ne ressort pas des pièces qu'en refusant d'inscrire au tableau d'avancement M. C..., qui se borne à se prévaloir des excuses qu'il a présentées pour ses absences injustifiées et à faire état de ses compétences et de sa valeur professionnelle, le maire aurait, en tenant-compte de ces deux absences, commis une erreur manifeste dans l'appréciation des mérites de l'intéressé et de la qualité de ses services.

A cet égard, le requérant ne peut pas utilement se prévaloir de sa notation au titre de l'année 2018 dès lors que l'inscription au tableau d'avancement est constituée à partir de la comparaison des mérites des candidats au cours de la période précédant son établissement.

**REFERENCES** : [CAA de MARSEILLE - N° 19MA05425 - 2021-04-01](#)